

DECRET N° 96 - 262 DU 4 Juin 1996
PORTANT NOMINATION DE M. MALONGA Gaëtan EN
QUALITE DE DIRECTEUR NATIONAL DE L'ETAT CIVIL.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi 21-89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

(/u le décret n° 90-598 du 25 Octobre 1990 portant attributions et organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire ;

(/u le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

(/u le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

(/u l'Attestation n° 55/PCM/SGG du 31 Mars 1995 portant nomination des Directeurs centraux au ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité et du Développement urbain ;

DECRETE :



Article premier : Monsieur Malonga Gaëtan, Administrateur des SAF de 6ème échelon est nommé Directeur national de l'Etat civil en remplacement de Monsieur MPOUDZA Marcel.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires sera inséré au Journal Officiel, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 Juin 1996



Général Jacques-Joachim YHOMBY-OPANGO

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur,
chargé de la Sécurité et du Développement Urbain.



Colonel Philippe BIKINKITA

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Plan et de la Prospective,



Ngula MOUNGOUNGA NKOMBO

